

*Commission d'énergie du Nord canadien*

Ce genre de transfert se heurte souvent à une certaine résistance. L'Accord concernant le Nord canadien nous fait voir un cas où le ministre compétent en comprend la véritable utilité et la nécessité, alors que ses collègues sont beaucoup plus réticents à ce sujet. C'est surtout une question d'argent, celle de savoir qui va toucher les revenus. Les territoires reçoivent maintenant des sommes importantes du gouvernement fédéral, et les initiatives comme celles de la CENC et l'Accord concernant le Nord Canadien ont pour but de faire en sorte que les territoires puissent se procurer eux-mêmes des revenus et avoir moins à compter sur les revenus fédéraux, qu'ils jouissent d'une beaucoup plus large autosuffisance, ce qui est aussi bien un but déclaré du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Le chef du gouvernement déclarait par exemple, selon l'*Edmonton Journal* en janvier de cette année, ce que représente en réalité pour les Territoires cet accord énergétique. Les redevances qui vont en découler, disait-il, vont permettre «de rompre le cycle de la dépendance économique vis-à-vis du Sud, en sorte que nous puissions résoudre nos effroyables problèmes sociaux, comme celui de l'abus des drogues et de l'alcool et un taux de natalité digne du tiers monde.»

Comme l'orateur précédent vient de le dire, les chefs élus du gouvernement des Territoires n'assistent même pas aux conférences des premiers ministres et n'ont pas souvent leur mot à dire dans la prise de décisions et l'élaboration des politiques au Canada aujourd'hui. Nous devons encourager l'autonomie. Je conviens que c'est l'objectif du projet de loi à l'étude.

Je voudrais énumérer certains principes dont s'inspire le projet de loi, que nous voudrions voir appliqués dans d'autres domaines liés au transfert des programmes aux Territoires. Je suis certaine que mon collègue des Territoires du Nord-Ouest est d'accord avec ces principes. D'entrée de jeu, le projet de loi est basé sur le principe d'une exploitation rentable. Dans le cas qui nous intéresse, la CENC doit contrôler les biens et l'administration afin de pouvoir rentabiliser l'exploitation. Par ailleurs, elle ne peut supporter la lourde dette accumulée par les administrations antérieures. La prise en charge de cette dette par le gouvernement constitue certainement un aspect positif de ce transfert territorial. L'autre principe est évidemment le respect des travailleurs, le fait qu'on demandera à certains d'entre eux de déménager du siège social à Edmonton dans une localité des Territoires du Nord-Ouest.

● (1610)

Ils seraient les bienvenus au Yukon, mais je suppose que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest voudra qu'ils s'installent là-bas. Cette entente tient assez bien compte des besoins des travailleurs en ce qui concerne, le cas échéant, les primes de séparation, et on a veillé à ce que les employés qui voudront déménager dans le Nord obtiennent un poste à la Commission d'énergie du Nord canadien. Voilà un autre principe important.

Il y a d'autres domaines où ce principe n'est pas aussi bien respecté. On songe, par exemple, à transférer au Yukon la compétence à l'égard de divers programmes dont celui de la santé et de l'hospitalisation. L'hôpital du Yukon, construit dans les années 50, a certainement besoin d'être remplacé. Bien des choses y font défaut. Il manque entre autres d'argent et de personnel. Par conséquent, le gouvernement du Yukon hésite à prendre en charge un établissement qui est à court d'argent et de personnel. Bien que le gouvernement fédéral soit tout disposé, pour sa part, à nous confier la gestion de cet hôpital sans ressources, le Yukon ne se laissera pas faire.

Il faudrait que d'autres ministères, en l'occurrence celui de la Santé nationale et du Bien-être social, acceptent les principes établis dans ce projet de loi, notamment celui d'assurer la rentabilité financière des programmes. Ce n'est pas en transférant aux territoires la responsabilité de programmes mal financés, qui manquent de fonds, qu'on favorisera l'autonomie de leur gouvernement. Cela s'appelle se décharger d'un problème sur les autres. Mais ce n'est heureusement pas le cas du projet de loi C-125.

Cette mesure tient compte de certaines considérations touchant au personnel. Et je rappelle encore que cela n'était pas le cas dans les autres mesures de dévolution et de transfert de certaines compétences aux Territoires. Mais j'ai bon espoir que cette entente avec les Territoires du Nord-Ouest servira de modèle à l'avenir.

On pourrait traiter d'autres questions lorsqu'on parle de l'exercice de certaines compétences et du transfert de certains programmes dans le Nord. J'ai déjà dit que j'avais consulté le ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources, dans les Territoires du Nord-Ouest, et que nous avions convenu que cette mesure devait être adoptée. Nous avions quelques réserves mineures, mais surtout sur des questions qui seront négociées entre les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest. Il faut voir cette mesure en raison de son importance pour l'autonomie gouvernementale des Territoires.

Gurston Dacks a publié un article intéressant sur l'évolution politique du Nord canadien. En voici un passage:

Le Nord est-il appelé à stagner ou à progresser politiquement parlant? Cette question tient à bien des facteurs, mais surtout aux mesures prises par le gouvernement fédéral. Comme dans n'importe quelle colonie, la puissance colonisatrice, Ottawa en l'occurrence, peut délimiter le cadre du débat politique. Elle seule est en mesure de donner suite aux revendications en matière d'autonomie gouvernementale.

Je conclurai en disant qu'à notre avis, la mesure à l'étude sert cet objectif à bien des égards. Elle a fait l'objet d'assez longues négociations, comme c'est souvent le cas, mais il s'agit d'un cas de transfert de responsabilité qui favorisera la responsabilité politique éventuelle des Territoires. Sur cette note, je suis persuadée, comme ce fut le cas au Yukon, que les Territoires du Nord-Ouest géreront très efficacement et rentablement cette ressource naturelle.